



Médiation numérique

Mes impôts en ligne

Faire sa déclaration sur impots.gouv.fr — pas à pas

Un guide simple pour débutants : juste les bons papiers à préparer et où cliquer.



Atelier accompagné — vous n'êtes jamais seul(e) devant l'écran

POURQUOI ?



Déclarer en ligne, c'est plus simple



Pas besoin d'être un expert. Le site fait une grande partie du travail à votre place.



Déjà rempli

Vos revenus (salaire, retraite...) sont souvent déjà inscrits. Vous vérifiez, c'est tout.



Vous corrigez à tout moment

Une erreur ? On modifie en un clic, même après avoir validé.



Calcul automatique

Le montant de l'impôt se calcule tout seul, sans calculatrice.



Quelques jours de plus

La date limite en ligne est plus tardive que pour le papier.

LE SITE



Le seul site officiel



impots.gouv.fr

Tapez l'adresse vous-même dans le navigateur. Le « s » de https et le cadenas = sécurisé.



Attention aux arnaques

Ne cliquez jamais sur un lien « impôts » reçu par mail ou SMS. Les impôts ne réclament jamais de paiement par message.

Le nouveau nom de votre espace



« Mon espace Finances publiques »

C'est l'ancien « espace particulier ». Tout s'y trouve : déclarer, payer, consulter ses avis, gérer son prélèvement.

Astuce : enregistrez le site dans vos favoris pour le retrouver facilement la prochaine fois.

À PRÉPARER



Les papiers à avoir sous la main



Rassemblez tout AVANT de commencer. Vous gagnerez du temps et resterez serein(e).



Votre numéro fiscal

13 chiffres, en haut de votre dernier avis ou déclaration.



Votre mot de passe

Celui de votre espace (ou les 3 identifiants si 1ère fois — voir page suivante).



Une adresse e-mail

Valide et que vous savez consulter (pour les confirmations).



Vos justificatifs de revenus

Bulletins de salaire, attestation France Travail, retraite, etc.



Vos justificatifs de frais

Dons, frais de garde, emploi à domicile, pension versée...



Votre RIB

Pour un remboursement ou le paiement de l'impôt.

Bon à savoir : si vos revenus sont déjà connus, vous n'aurez peut-être qu'à vérifier (déclaration automatique).

1ère FOIS



Créer son espace : les 3 identifiants



Vous n'avez jamais créé votre espace ? Il vous faut ces 3 numéros (sur votre courrier ou ancien avis) :

1

Numéro fiscal

13 chiffres. Identifie la personne.

2

Numéro d'accès en ligne

Pour la 1ère connexion uniquement.

3

Revenu fiscal de référence

Un montant indiqué sur le dernier avis.



Une fois l'espace créé

Vous choisissez votre propre mot de passe. Les fois suivantes, il suffira du numéro fiscal + ce mot de passe. Notez-les en lieu sûr.

ÉTAPE 1



Ouvrir le site [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)



Ouvrez votre navigateur (Chrome, Firefox, Edge...), tapez l'adresse, puis appuyez sur Entrée.



`https://www.impots.gouv.fr`

Entrée ↵

Vérifiez : l'adresse commence bien par **https** et finit par **.gouv.fr** — un petit cadenas est affiché à gauche.

Si une page de pub ou un autre nom apparaît : fermez et retapez l'adresse vous-même.

ÉTAPE 2



Cliquer sur « Votre espace »



En haut à droite de la page d'accueil, repérez le bouton et cliquez dessus.



Votre espace particulier



Bon à savoir

Selon les écrans, le bouton peut s'appeler « Votre espace particulier » ou « **Mon espace Finances publiques** ». C'est le même endroit : la porte d'entrée vers vos démarches.

ÉTAPE 3



Se connecter



Connexion à votre espace

Numéro fiscal (13 chiffres)

1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 1 2 3

Mot de passe

• • • • •

Se connecter



Le numéro fiscal

13 chiffres, sans espaces. En haut de votre avis.



Le mot de passe

Celui que vous avez choisi en créant l'espace.



Cliquez « Se connecter »

Et vous voilà dans votre espace personnel !

AUTRE OPTION



Se connecter avec FranceConnect



Vous avez déjà un compte Ameli, La Poste, MSA... ? Vous pouvez l'utiliser pour entrer, sans retenir un mot de passe de plus.



Ameli

Votre compte Assurance Maladie



La Poste — L'Identité Numérique

Application sur smartphone



MSA

Si vous dépendez de la Mutualité Sociale Agricole



France Identité

Avec votre carte d'identité récente

Comment faire : cliquez sur le bouton bleu « S'identifier avec FranceConnect », choisissez votre compte, et entrez ses identifiants habituels.



Mot de passe oublié ou compte bloqué



Mot de passe oublié ?

Cliquez sur « Mot de passe oublié ? » sous les champs. Un lien de réinitialisation arrive par e-mail.



Compte bloqué

Après plusieurs essais ratés, le compte se bloque ~1 semaine. Un courrier avec un code à 6 chiffres vous est envoyé pour le réactiver.



Toujours bloqué après 10 jours ?

Appelez le 0 809 401 401 (service gratuit + prix d'un appel). Un agent vérifie votre dossier.

Pas de panique : un blocage est temporaire, jamais définitif. On peut toujours débloquer la situation.

ÉTAPE 4



Cliquer sur « Déclarer mes revenus »



Une fois connecté(e), vous arrivez sur votre tableau de bord. Cherchez le grand bouton de la déclaration.



Déclarer mes revenus

Pendant la période de déclaration (d'avril à fin mai / début juin), ce bouton est bien visible.

Le reste de l'année, vous y trouverez plutôt « Consulter mon avis » ou « Payer ».

ÉTAPE 5



Vérifier votre situation



La 1ère étape vous montre votre état civil, votre adresse et votre situation familiale. Vérifiez que tout est juste.



Identité

Nom, prénom, date de naissance.



Adresse

Au 1er janvier de l'année. Déménagement ?
Indiquez la nouvelle.



Situation familiale

Marié(e), pacsé(e), enfants à charge...



Tout est bon ? Cliquez sur « Suivant » en bas de page pour avancer.

ÉTAPE 6



Vérifier vos revenus pré-remplis



Le site affiche déjà vos revenus connus (salaires, retraites, France Travail...). Votre travail : VÉRIFIER les montants.

Type de revenu	Montant pré-rempli	À vérifier sur...
Salaires	18 240 €	Votre dernier bulletin de paie / cumul annuel
Pension de retraite	—	Attestation fiscale de la caisse de retraite
Allocations France Travail	—	Attestation France Travail (ex-Pôle emploi)

Le montant ne correspond pas ? Pas de souci : vous pouvez le corriger à l'étape suivante. Rien n'est définitif tant que vous n'avez pas signé.

ÉTAPE 7



Corriger ou ajouter si besoin



Vous pouvez modifier un montant ou cocher des cases pour des situations fréquentes :



Un don à une association

Réduction d'impôt — gardez le reçu fiscal.



Emploi à domicile / garde d'enfant

Crédit d'impôt — montants payés dans l'année.



Pension alimentaire versée

Déductible — sous conditions.



Frais réels (trajets, repas...)

À la place de l'abattement automatique de 10 %.

En atelier : on regarde ensemble lesquelles vous concernent. Inutile de tout cocher !



Si votre situation est simple, vous n'avez peut-être RIEN à faire.

Les impôts vous envoient un récapitulatif. Si tout est exact, vous n'avez même pas besoin de signer : la déclaration se valide toute seule à la date limite.

Comment savoir si je suis concerné(e) ?



Un e-mail ou un courrier vous prévient que votre récapitulatif est prêt.



Vous vérifiez les informations affichées, tranquillement.



Tout est juste ? Vous ne touchez à rien. C'est terminé !



Quelque chose a changé ? Vous corrigez normalement, comme dans ce guide.

ÉTAPE 8



Signer pour valider



Dernière étape : un récapitulatif s'affiche avec votre éventuel impôt à payer ou à vous rembourser.

 **Signer ma déclaration**



Relisez le récapitulatif

Vérifiez le montant affiché une dernière fois.



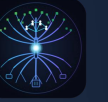
Cliquez « Signer »

Cela vaut signature officielle de votre déclaration.



C'est validé !

Vous recevez une confirmation par e-mail.



Bravo, c'est fait !

Un accusé de réception s'affiche à l'écran et vous est envoyé par e-mail.
Vous pouvez l'enregistrer ou l'imprimer : c'est la preuve que votre déclaration est bien partie.



Conseil : gardez cet accusé avec vos papiers

UNE ERREUR ?



Corriger après avoir signé



Rien n'est jamais figé. Vous pouvez modifier votre déclaration, même après l'avoir signée.



Avant la date limite

Retournez dans la déclaration et modifiez librement, puis signez de nouveau.



Après réception de l'avis (vers l'été)

Utilisez « Corriger ma déclaration en ligne » dans votre espace, ouvert jusqu'à mi-décembre environ.



Plus tard / cas particulier

Passez par la messagerie sécurisée de votre espace pour faire une réclamation.

APRÈS



Consulter mon avis d'impôt



Quelques semaines après (généralement fin juillet), votre avis est disponible dans votre espace.



Vous êtes prévenu(e)

Un e-mail signale que votre avis est en ligne.



Où le trouver ?

Rubrique « Mes documents » de votre espace.



À quoi il sert

Justificatif officiel : logement, prêt, aides... On vous le demande souvent.



Pensez à enregistrer votre avis (PDF) sur votre ordinateur ou clé USB : vous l'aurez toujours sous la main.



Payer et gérer le prélèvement



L'impôt est déjà prélevé chaque mois sur vos revenus (prélèvement à la source). À la fin, on ajuste.



S'il reste un montant à payer

Petit montant : prélevé en une fois (septembre). Plus élevé : étalé en 4 fois (sept. → déc.).



Si vous êtes remboursé(e)

Le trop-perçu est viré sur votre compte (RIB), sans démarche de votre part.



Gérer mon prélèvement à la source

Changement de revenus ? Adaptez votre taux dans cette rubrique de l'espace.



Le calendrier type de l'année



Les dates exactes changent chaque année — voici les grandes périodes à retenir :

Avril

Ouverture

Le service de déclaration en ligne ouvre.

Mai – Juin

Dates limites

Selon votre département (zone).
La Creuse (23) = fin mai.

Fin juillet

Avis d'impôt

Votre avis devient disponible dans l'espace.

Sept. – Déc.

Paielement

S'il reste un solde, il est prélevé (1 ou 4 fois).



À retenir : votre espace reste accessible TOUTE l'année (consulter, payer, corriger), pas seulement au printemps.



Méfiez-vous des mails et SMS

Les impôts ne demandent JAMAIS un paiement ou vos codes par message.



Tapez l'adresse vous-même

N'utilisez pas un lien reçu : allez sur impots.gouv.fr directement.



Gardez vos identifiants secrets

Ne les communiquez à personne, même par téléphone.



Un « remboursement » trop beau ?

Un mail qui promet un remboursement et demande votre carte = arnaque.

BESOIN D'AIDE ?



Vers qui se tourner



Par téléphone

0 809 401 401 — assistance des impôts (du lundi au vendredi).



Au guichet

Le Service des Impôts des Particuliers (SIP) de votre secteur, sur rendez-vous.



Dans votre espace

La messagerie sécurisée pour poser une question écrite et garder une trace.



En atelier numérique

Un médiateur vous accompagne, en confiance, à votre rythme — comme aujourd'hui.



Votre parcours en 8 étapes



1 Aller sur impots.gouv.fr (le vrai site)

2 Cliquer « Votre espace »

3 Se connecter (n° fiscal + mot de passe)

4 Cliquer « Déclarer mes revenus »

5 Vérifier votre situation

6 Vérifier vos revenus pré-remplis

7 Corriger / ajouter si besoin

8 Signer pour valider



Vous savez déclarer en ligne !

Pas à pas, à votre rythme. Et au moindre doute, on est là pour vous accompagner.



Médiation numérique

Ateliers d'accompagnement au numérique du quotidien

Guide réutilisable — les dates indiquées sont des repères, vérifiez les dates exactes de l'année en cours.